

**1. Formulaire cerfa : (3 pour la Communauté de Communes – 1 pour la Mairie de Suippes – 1 pour l'ABF Architecte Bâtiment de France)**

- en 4 exemplaires si ce n'est pas dans le périmètre de l'église (à moins de 500 m à vol d'oiseau de l'habitation à l'église).
- 5 exemplaires si c'est dans le périmètre de l'église (500 m de l'église à vol d'oiseau).

ATTENTION => bien signer vos dossiers de demande.

**2. 1 photo prise du lieu actuel où les travaux seront réalisés.**

**3. 1 photo prise du lieu actuel avec le projet dessiné par-dessus.**

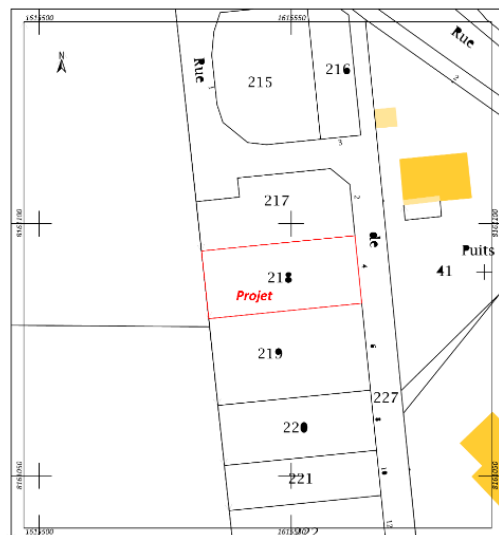
**4. Joindre 2 plans du cadastre => un plan de masse et un plan de situation**

Plans disponibles sur sites :

- GEOPORTAIL => <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/parcelles-cadastrales>
- Et sur CADASTRE => [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)

**Joindre au dossier un plan de situation**

Le plan de situation permet au service instructeur de localiser votre parcelle sur une commune, mais également les terrains à proximité. C'est un plan permettant de connaître la situation du terrain à l'intérieur de la commune. Le plan de situation localise la parcelle sur une carte IGN et sur le plan cadastral de la commune du projet par rapport aux parcelles voisines.



**Joindre au dossier un plan de masse (zoom de la parcelle)** => Un plan de masse est une

représentation graphique aérienne d'un terrain, permettant de visualiser l'ensemble d'un projet. À la différence d'une carte de situation, le plan de masse est un zoom sur la parcelle du projet. Il doit permettre de mesurer l'impact des travaux sur l'environnement proche.

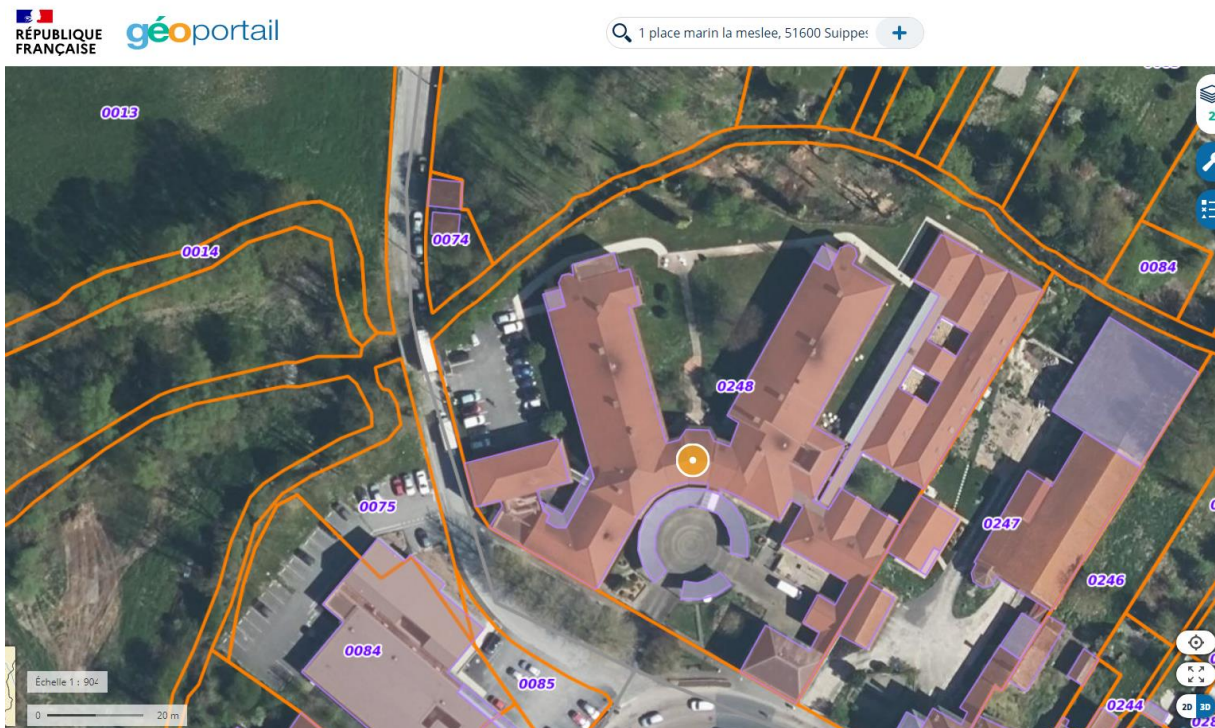
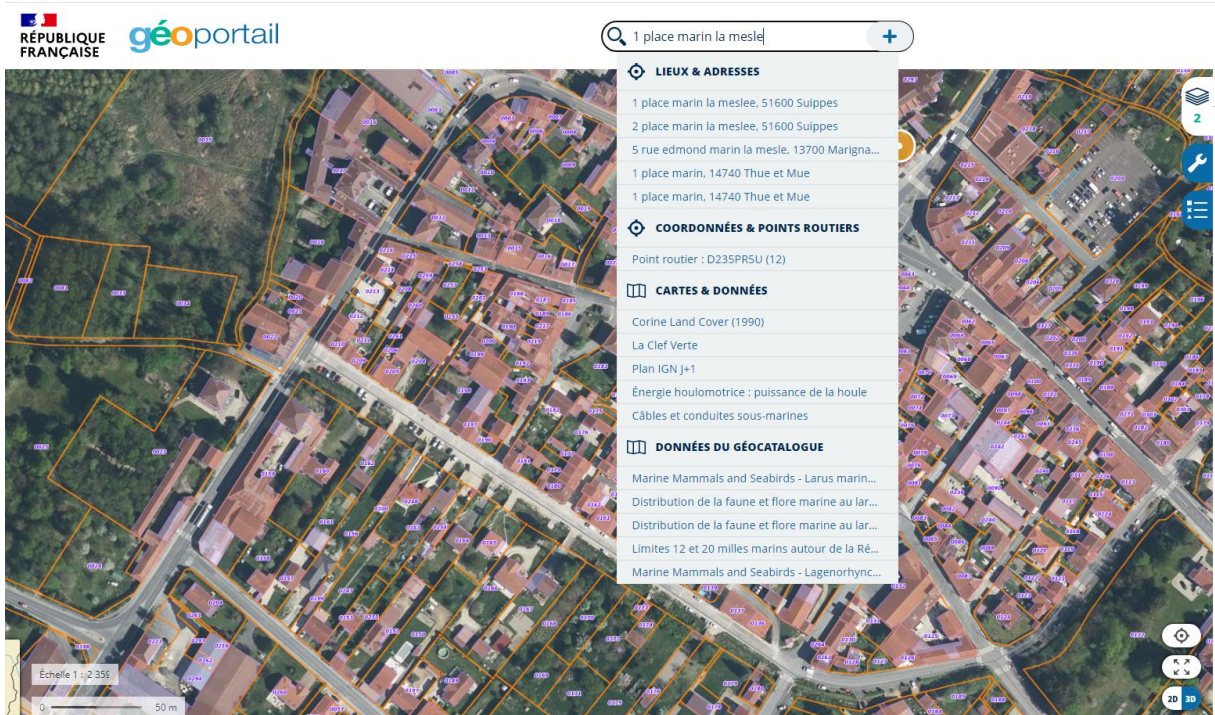
Plan suffisamment précis pour illustrer les constructions existantes **et futures**.



# GEOPORTAIL

GEOPORTAIL

=> <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/parcelles-cadastrales>



Mairie de SUIPPES

Contact : 03 26 70 08 55 – [ecce@villedesuippes.fr](mailto:ecce@villedesuippes.fr)

# CADASTRE.GOUV.FR

Et sur CADASTRE

=> [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)

cadastre.gouv.fr

https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/rechercherPlan.do

Accueil > Votre recherche

**MON COMPTE**  
Identifiant  
Mot de passe  
**SE CONNECTER**  
Mot de passe oublié  
Inscription  
Visite guidée

### Résultats pour votre recherche

Vous avez recherché les parcelles situées à l'adresse suivante : 1 RUE ALBERT BERNARD localisées sur la commune suivante : SUIPPES (51).

Vous pouvez visualiser le plan et éditer gratuitement des extraits (format A4/A3) ou commander des feuilles de plan (format A0).

Comment est calculé le coût d'une commande ?

De 1 à 2 sur 2 résultats correspondant à votre recherche.

Trier par Parcelle et feuille correspondante

Parcelle n° 261 - Feuille 000 AL 01 - Commune : SUIPPES (51600)	Voir (gratuit)
Feuille 000 AL 01 - Commune : SUIPPES (51600)	Voir (gratuit) Acheter

Page précédente <1> Page suivante

**MA RECHERCHE**  
N° de voirie et rue: 1 RUE ALBERT BERNARD  
Lieu-dit:   
Ville, Commune: SUIPPES  
Code Postal: 51600  
Département: 51 - MARNE  
Afficher 10 résultats par page  
**REINITIALISER** **RECHERCHER**

Commune : SUIPPES (51) - Cadastre - Google Chrome

https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/afficherCarteParcelle.do?CSRF\_TOKEN=8530-H711-5BTB-SAUW-SRFR-SH7T-6D1J-26H7&f=L0555

cadastre.gouv.fr

### Parcelle 261 - Feuille 000 AL 01 - Commune : SUIPPES (51)

> Coordonnées en projection : RGF93CC49 X=1812005.28 ; Y=8214842.78  
> Coordonnées géographiques : WGS84 (GPS) DMS (49° 7' 23" N - 4° 32' 5" E) -  
Latitude = 49.123295 N - Longitude = 4.534740 E

Veillez cliquer sur le plan, maintenir cliqué et faire glisser votre souris pour déplacer la carte.

**Bienvenue dans l'atelier cartographique**  
Différents outils sont à votre disposition pour vous permettre de vous déplacer sur le plan, d'obtenir des informations sur la parcelle et sur la feuille cadastrale ou encore d'imprimer gratuitement un extrait de plan. Des outils avancés vous permettront d'effectuer des mesures ou encore de porter au plan des modifications de construction ou des commentaires. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter l'aide.

Je donne mon avis

©2022 Direction Générale des Finances Publiques